

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012 ⁽¹⁾
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 108 694 \$	1 174 900 \$
Liquidités soumises à restrictions		54 616	32 815
Créances clients		1 106 360	1 175 152
Contrats en cours		646 019	764 563
Autres actifs financiers courants		760 813	428 820
Autres actifs courants		239 263	217 819
Total des actifs courants		3 915 765	3 794 069
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	5 132 027	3 469 990
Excluant les ICI		180 368	193 097
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	448 677	373 445
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	4	426 868	338 963
Goodwill	6	576 929	635 775
Actif d'impôt sur le résultat différé		254 421	177 581
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		300 758	258 924
Actifs financiers non courants		201 276	120 212
Autres actifs non courants		335 536	248 864
Total de l'actif		11 772 625 \$	9 610 920 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		2 145 755 \$	1 649 776 \$
Acomptes reçus sur contrats		226 028	346 780
Produits différés		981 584	972 820
Autres passifs financiers courants		411 228	302 309
Autres passifs courants		153 894	158 689
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	13	87 188	43 273
Tranche à court terme des provisions		159 661	103 783
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	277 392	484 575
Total des passifs courants		4 442 730	4 062 005
Dette à long terme :			
Avec recours		348 733	348 545
Sans recours provenant des ICI	4	3 536 912	2 000 696
Autres passifs financiers non courants		125 044	85 619
Tranche à long terme des provisions		257 271	219 608
Autres passifs non courants		737 767	593 429
Passif d'impôt sur le résultat différé		283 925	222 582
Total du passif		9 732 382	7 532 484
Capitaux propres			
Capital social		497 130	463 740
Résultats non distribués		1 610 503	1 714 379
Autres composantes des capitaux propres	11	(70 975)	(102 686)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 036 658	2 075 433
Participations ne donnant pas le contrôle		3 585	3 003
Total des capitaux propres		2 040 243	2 078 436
Total du passif et des capitaux propres		11 772 625 \$	9 610 920 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(NON AUDITÉ)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2013

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
Solde au début de l'exercice	151 069	463 740 \$	1 714 379 \$	(102 686) \$	2 075 433 \$	3 003 \$	2 078 436 \$	
Résultat net	-	-	35 768	-	35 768	616	36 384	
Autres éléments du résultat global	-	-	(1 578)	31 711	30 133	-	30 133	
Total du résultat global	-	-	34 190	31 711	65 901	616	66 517	
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	(139 415)	-	(139 415)	-	(139 415)	
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(34)	(34)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	8 260	-	8 260	-	8 260	
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	738	33 390	(6 911)	-	26 479	-	26 479	
Solde à la fin de l'exercice	151 807	497 130 \$	1 610 503 \$	(70 975) \$	2 036 658 \$	3 585 \$	2 040 243 \$	

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2012 ⁽¹⁾

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
Solde au début de l'exercice	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$	
Résultat net	-	-	305 927	-	305 927	415	306 342	
Autres éléments du résultat global	-	-	(6 133)	13 127	6 994	-	6 994	
Total du résultat global	-	-	299 794	13 127	312 921	415	313 336	
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	(132 925)	-	(132 925)	-	(132 925)	
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(648)	(648)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	12 313	-	12 313	-	12 313	
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	210	8 597	(1 667)	-	6 930	-	6 930	
Actions rachetées et annulées	(175)	(539)	(6 335)	-	(6 874)	-	(6 874)	
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	(412)	(412)	
Solde à la fin de l'exercice	151 069	463 740 \$	1 714 379 \$	(102 686) \$	2 075 433 \$	3 003 \$	2 078 436 \$	

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

		QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	note	2013	2012 ⁽¹⁾	2013	2012 ⁽¹⁾
Produits par activité :					
Services		697 056 \$	921 174 \$	2 697 611 \$	3 174 934 \$
Ensembles		833 187	954 743	3 113 381	3 020 400
O&M		338 244	349 423	1 338 318	1 330 501
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		194 421	137 293	579 918	450 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		61 433	58 910	183 930	114 453
		2 124 341	2 421 543	7 913 158	8 090 960
Coûts directs liés aux activités		1 727 056	2 033 723	6 797 331	6 735 975
Marge brute		397 285	387 820	1 115 827	1 354 985
Frais de vente, généraux et administratifs		225 111	249 261	836 588	855 457
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	6	55 215	-	123 464	-
Charges financières	7	43 494	33 663	163 548	139 594
Produits d'intérêts	7	(2 977)	(3 561)	(12 869)	(13 432)
Gain sur cession partielle d'un ICI	4A	(72 996)	-	(72 996)	-
Résultat avant impôts sur le résultat		149 438	108 457	78 092	373 366
Impôts sur le résultat		56 808	14 487	41 708	67 024
Résultat net		92 630 \$	93 970 \$	36 384 \$	306 342 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		92 537 \$	93 842 \$	35 768 \$	305 927 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		93	128	616	415
Résultat net		92 630 \$	93 970 \$	36 384 \$	306 342 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		0,61 \$	0,62 \$	0,24 \$	2,03 \$
Dilué		0,61 \$	0,62 \$	0,24 \$	2,02 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base	9	151 721	151 048	151 497	151 058
Dilué		152 021	151 238	151 814	151 304

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	92 537 \$	93 \$	92 630 \$	93 842 \$	128 \$	93 970 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	3 463	–	3 463	8 105	–	8 105
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	621	–	621	575	–	575
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(4 510)	–	(4 510)	2 013	–	2 013
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	33 453	–	33 453	1 316	–	1 316
Impôts sur le résultat (note 11)	(11 532)	–	(11 532)	(627)	–	(627)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	21 495	–	21 495	11 382	–	11 382
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(5 233)	–	(5 233)	(7 413)	–	(7 413)
Impôts sur le résultat (note 11)	1 485	–	1 485	1 767	–	1 767
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(3 748)	–	(3 748)	(5 646)	–	(5 646)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	17 747	–	17 747	5 736	–	5 736
Total du résultat global pour la période	110 284 \$	93 \$	110 377 \$	99 578 \$	128 \$	99 706 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net	35 768 \$	616 \$	36 384 \$	305 927 \$	415 \$	306 342 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	912	–	912	(14 947)	–	(14 947)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	(151)	–	(151)	1 194	–	1 194
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(5 032)	–	(5 032)	32 257	–	32 257
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	53 339	–	53 339	3 803	–	3 803
Impôts sur le résultat (note 11)	(17 357)	–	(17 357)	(9 180)	–	(9 180)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	31 711	–	31 711	13 127	–	13 127
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(2 241)	–	(2 241)	(8 058)	–	(8 058)
Impôts sur le résultat (note 11)	663	–	663	1 925	–	1 925
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(1 578)	–	(1 578)	(6 133)	–	(6 133)
Total des autres éléments du résultat global	30 133	–	30 133	6 994	–	6 994
Total du résultat global	65 901 \$	616 \$	66 517 \$	312 921 \$	415 \$	313 336 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

		QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	note	2013	2012 ⁽¹⁾	2013	2012 ⁽¹⁾
Activités opérationnelles					
Résultat net pour la période		92 630 \$	93 970 \$	36 384 \$	306 342 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :					
Provenant des ICI		42 993	31 286	133 074	99 205
Excluant les ICI		19 707	17 142	67 879	61 571
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net		56 808	14 487	41 708	67 024
Impôts sur le résultat payé		(15 936)	(2 147)	(73 007)	(19 134)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	7	40 517	30 102	150 679	126 162
Intérêts payés :					
Provenant des ICI		(42 406)	(48 103)	(116 436)	(112 090)
Excluant les ICI		(1 323)	(575)	(24 337)	(22 484)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	8A	75	2 043	8 260	12 313
Charge (renversement de charge) comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	8B	(1 640)	2 318	7 081	10 022
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(61 433)	(58 910)	(183 930)	(114 453)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		42 714	58 673	158 870	112 427
Dépréciation du goodwill	6	8 000	-	56 500	-
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets	2B	(10 651)	31 616	29 600	71 813
Gain sur cession partielle d'un ICI	4A	(72 996)	-	(72 996)	-
Autres		(33 898)	3 995	(15 856)	795
		63 161	175 897	203 473	599 513
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	12	286 054	104 885	129 720	(95 207)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		349 215	280 782	333 193	504 306
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	4B	(658 808)	(325 100)	(1 545 946)	(849 205)
Excluant les ICI		(22 600)	(20 269)	(55 520)	(96 166)
Paiements au titre des ICI		(9 723)	(15 530)	(43 632)	(64 055)
Acquisition d'entreprises		(372)	(778)	(1 925)	(17 825)
Paiements au titre de participations dans une coentreprise	5	-	-	-	(40 255)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(25 302)	(6 038)	(63 194)	(28 344)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		5 353	887	12 845	22 719
Augmentation des placements à court terme		(47 546)	-	(114 157)	-
Diminution des placements à court terme		73 120	-	85 294	-
Produit sur cession partielle d'un ICI	4A	86 349	-	86 349	-
Autres		(11 185)	(4 350)	(31 036)	10 183
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(610 714)	(371 178)	(1 670 922)	(1 062 948)
Activités de financement					
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		649 759	298 036	1 744 756	802 907
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(6 285)	(157 519)	(410 187)	(203 612)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	13	58 727	43 273	159 463	43 273
Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	13	(103 305)	-	(117 137)	-
Produit de l'exercice d'options sur actions		6 265	1 192	26 479	6 930
Rachat d'actions		-	-	-	(6 874)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	10	(34 901)	(33 231)	(139 415)	(132 925)
Autres		(22)	(2 766)	5 589	(4 597)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		570 238	148 985	1 269 548	505 102
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 241	2 661	1 975	(2 609)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		310 980	61 250	(66 206)	(56 149)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		797 714	1 113 650	1 174 900	1 231 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		1 108 694 \$	1 174 900 \$	1 108 694 \$	1 174 900 \$

⁽¹⁾ Voir les notes 2B et 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	12
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	14
5. SNC-LAVALIN FAYEZ ENGINEERING (« SLFE »)	16
6. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL	16
7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	17
8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	17
9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	18
10. DIVIDENDES	19
11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	19
12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE	21
13. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS	21
14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	22
15. PASSIFS ÉVENTUELS	23

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou de ses partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction (« I&C ») et de l'exploitation et entretien (« O&M ») par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI » dans ces états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Se référer à la note 2 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 pour une description complète des principales méthodes comptables de la Société.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Elles sont demeurées inchangées pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2013.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2013.

Le 6 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets afin de fournir de l'information détaillée sur cet élément. Par conséquent, les montants de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets de 31,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2012 et de 71,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été reclassés du poste « Autres » au poste « Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets » inclus dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie.

La Société a aussi modifié rétrospectivement la présentation de son état de la situation financière afin de présenter une partie de ses provisions au titre de passif courant. Cette modification découle principalement de l'augmentation des pertes prévues sur certains projets, celles-ci étant non significatives au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012.

C) NORMES ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des coentreprises.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (« IAS 19 »), afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs des régimes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et l'information sectorielle sur le total des actifs et le total des passifs.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

À l'exception de l'IFRS 12, qui n'a eu d'incidence que sur les informations à fournir relatives aux participations de la Société dans d'autres entités, et des modifications à l'IAS 19, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application des modifications à l'IAS 19 a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19. Les tableaux suivants présentent l'incidence des ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour chacun des quatre trimestres de 2012 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le compte consolidé de résultat :					
Augmentation des frais de vente, généraux et administratifs	(1 060) \$	(1 060) \$	(1 060) \$	(1 060) \$	(4 240) \$
Diminution d'impôts sur le résultat	263	263	263	263	1 052
Diminution du résultat net	(797)	(797)	(797)	(797)	(3 188)
Résultat net, tel que publié dans les états financiers consolidés	67 346	32 694	114 723	94 767	309 530
Résultat net, ajusté	66 549 \$	31 897 \$	113 926 \$	93 970 \$	306 342 \$

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur l'état consolidé du résultat global :					
Augmentation des gains actuariels (ou diminution des pertes actuarielles) découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	1 060 \$	1 060 \$	1 060 \$	1 060 \$	4 240 \$
Augmentation (ou diminution) d'impôts sur le résultat	(263)	(263)	(263)	(263)	(1 052)
Augmentation du total des autres éléments du résultat global	797	797	797	797	3 188
Total des autres éléments du résultat global, tel que publié dans les états financiers consolidés	26 565	(4 628)	(23 070)	4 939	3 806
Total du résultat global, ajusté	27 362 \$	(3 831) \$	(22 273) \$	5 736 \$	6 994 \$

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

(EN DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action de base :					
Résultat par action de base, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 \$	0,22 \$	0,76 \$	0,63 \$	2,05 \$
Résultat par action de base, ajusté	0,44	0,21	0,76	0,62	2,03
Diminution du résultat par action de base	- \$	(0,01) \$	- \$	(0,01) \$	(0,02) \$

(EN DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action dilué :					
Résultat par action dilué, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 \$	0,21 \$	0,76 \$	0,63 \$	2,04 \$
Résultat par action dilué, ajusté	0,44	0,21	0,75	0,62	2,02
Diminution du résultat par action dilué	- \$	- \$	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,02) \$

Pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2013, l'application des modifications à l'IAS 19 s'est traduite par une augmentation d'environ 1,3 million \$ (1,0 million \$ après impôts sur le résultat) et 5,0 millions \$ (3,8 millions \$ après impôts sur le résultat) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat, avec une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, et une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société.

D) NORME, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATION PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

L'interprétation et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et l'application anticipée est permise :

- L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- Les modifications intitulées « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les modifications et les séries de modifications suivantes ont été publiées par l'IASB et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.
 - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La norme suivante a été publiée et entrera en vigueur à une date ultérieure qui sera déterminée par l'IASB, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et ii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation, de ces modifications et de cette norme sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

	QUATRIÈME TRIMESTRE				EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE			
	2013		2012 ⁽¹⁾		2013		2012 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles								
Infrastructures et environnement ⁽²⁾	571 525 \$	(56 944) \$	606 010 \$	10 431 \$	1 947 068 \$	(286 473) \$	2 070 892 \$	21 241 \$
Énergie ⁽³⁾	428 436	35 061	458 848	19 913	1 570 268	135 838	1 388 471	79 307
Mines et métallurgie	262 972	13 326	474 508	34 818	1 408 521	38 849	1 519 143	97 432
Pétrole et gaz (précédemment Hydrocarbures et produits chimiques) ⁽⁴⁾	177 894	14 507	229 093	(44 239)	540 978	(68 068)	840 383	(11 483)
Autres secteurs	89 416	6 067	107 458	8 255	344 157	26 593	376 445	34 218
O&M	338 244	24 812	349 423	15 326	1 338 318	57 325	1 330 501	43 294
ICI	255 854	123 834	196 203	70 387	763 848	281 551	565 125	156 923
	2 124 341 \$	160 663	2 421 543 \$	114 891	7 913 158 \$	185 615	8 090 960 \$	420 932
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts imputés		(6 048)		(11 270)		(37 341)		(53 345)
Charges financières nettes liées aux ICI		37 840		30 561		131 186		112 481
Impôts sur le résultat liés aux ICI		52 582		4 287		72 006		18 556
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat		133		90		769		904
Résultat avant coûts de restructuration et dépréciation du goodwill, charges financières nettes et impôts sur le résultat		245 170		138 559		352 235		499 528
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill (note 6) ⁽⁵⁾		55 215		-		123 464		-
Charges financières nettes (note 7)		40 517		30 102		150 679		126 162
Résultat avant impôts sur le résultat		149 438		108 457		78 092		373 366
Impôts sur le résultat		56 808		14 487		41 708		67 024
Résultat net pour la période		92 630 \$		93 970 \$		36 384 \$		306 342 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin		92 537 \$		93 842 \$		35 768 \$		305 927 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		93		128		616		415
Résultat net pour la période		92 630 \$		93 970 \$		36 384 \$		306 342 \$

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

(2) En 2013, la perte d'exploitation de 286,5 millions \$ est principalement attribuable aux : i) révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains projets du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et secteur routier, comptabilisées principalement au cours du troisième trimestre de 2013; ii) à une provision pour risque de 47,0 millions \$ comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2013 à la suite d'une tentative inattendue de retrait de ce montant en vertu des lettres de crédit émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye, ainsi que iii) à environ environ 32 millions \$ constatés au cours du premier trimestre de 2013 pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet hospitalier d'envergure.

(3) En 2013, il y a eu des révisions défavorables des prévisions des coûts relativement à certains projets d'envergure, ayant eu une incidence défavorable de 67,2 millions \$ sur la marge brute (2012 : un projet d'envergure ayant eu une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute).

(4) En 2013, la perte d'exploitation de 68,1 millions \$ découle principalement d'une révision défavorable des prévisions de coûts et d'une perte de 70,1 millions \$ relativement à une confirmation de réclamation reçue alléguant des pénalités de retard, toutes deux au titre d'un projet du passé à prix forfaitaire en Algérie.

(5) La dépréciation du goodwill pour les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensemble – Europe » et « Services et Ensembles – Brésil » est liée aux secteurs à présenter Infrastructures et environnement, Énergie, Pétrole et gaz et Autres secteurs. Le résultat d'exploitation par secteur à présenter, tel que présenté ci-dessus, exclut le montant des coûts de restructuration et de dépréciation du goodwill.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2013	2012 ⁽¹⁾	2013	2012 ⁽¹⁾
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :				
Provenant de l'Autoroute 407	41 936 \$	56 613 \$	114 065 \$	100 645 \$
Provenant d'AltaLink	39 310	16 670	91 779	54 441
Provenant des autres ICI :				
Provenant d'un gain net sur cession partielle d'Astoria II (note 4A)	36 169	-	36 169	-
Excluant le gain net sur cession partielle d'Astoria II ⁽²⁾	6 419	(2 896)	39 538	1 837
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	(31 297)	23 455	(245 783)	149 004
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	92 537 \$	93 842 \$	35 768 \$	305 927 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des autres ICI.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI ET DIMINUTION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI

I) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

ASTORIA PROJECT PARTNER II LLC (« ASTORIA II »)

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. La Société comptabilise la participation restante de 6,2 % comme un actif financier disponible à la vente. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôt de 73,0 millions \$ (gain après impôt de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte de l'influence notable sur cet ICI.

II) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 km à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

B) VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 775 \$	17 606 \$
Liquidités soumises à restrictions	10 485	2 454
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	190 140	175 807
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	5 132 027	3 469 990
Goodwill	203 786	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants	477 702	348 961
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	258 726	192 394
Total de l'actif	6 290 641	4 410 998
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	491 484	300 060
Dettes à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	277 392	484 575
Dettes à long terme sans recours	3 536 912	2 000 696
Autres passifs financiers non courants	113 662	76 539
Provisions et autres passifs non courants	738 841	596 757
Total du passif	5 158 291	3 458 627
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ⁽²⁾	1 132 350 \$	952 371 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	448 677 \$	373 445 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	426 868	338 963
Valeur comptable nette totale des ICI	2 007 895 \$	1 664 779 \$

⁽¹⁾ L'augmentation d'immobilisations corporelles provenant des ICI du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013 est attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles par AltaLink pour un décaissement total de 1 545,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

⁽²⁾ L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 1 019,5 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 820,4 millions \$).

⁽³⁾ Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant aux 31 décembre 2013 et 2012.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

C) PROJET DE NICKEL AMBATOVY

Tel qu'il est indiqué dans ses états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2012 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2012 : 70 millions \$ US). Le montant constaté à l'état de la situation financière de la Société ne correspond pas à la valeur nominale de 175 millions \$ US des garanties, mais plutôt au montant résultant de la juste valeur initiale (environ 9 millions \$) des garanties moins l'amortissement cumulé basé sur la durée des garanties. Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement ») et pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies à la Date d'achèvement. En juillet 2013, les prêteurs du projet Ambatovy ont consenti au report de la Date d'achèvement, la faisant passer de septembre 2013 à septembre 2015.

De plus, SNC-Lavalin a financé une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un montant de 57,3 millions \$ US aux 31 décembre 2013 et 2012 (60,9 millions \$ CA au 31 décembre 2013 et 57,0 millions \$ CA au 31 décembre 2012), montant qui est inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût », tout comme les intérêts à recevoir en découlant.

5. SNC-LAVALIN FAYEZ ENGINEERING (« SLFE »)

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayez Engineering, coentreprise de services-conseils en ingénierie entre SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayez Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les 10 premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SLFE est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

6. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

En 2013, les coûts de restructuration et dépréciation du goodwill étaient de 123,5 millions \$ avant impôts et se présentent comme suit :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2013	2012	2013	2012
Coûts de restructuration	47 215 \$	- \$	66 964 \$	- \$
Dépréciation du goodwill	8 000	-	56 500	-
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	55 215 \$	- \$	123 464 \$	- \$

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 47,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2013 (2012 : néant) et 67,0 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : néant). Ces coûts représentent des montants versés au cours du quatrième trimestre de 2013 pour un total de 40,5 millions \$ (2012 : néant) et 50,2 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : néant), ainsi que des provisions pour coûts d'un total de 16,8 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : néant). Ces coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés sont principalement liés à des indemnités de départ, la cession de certaines activités et la fermeture de certains bureaux, principalement en Europe. Une telle réorganisation, le manque de rentabilité de certaines activités et une diminution du niveau global des activités dans les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensembles - Europe » et « Services et Ensembles - Brésil » ont entraîné, respectivement, une dépréciation du goodwill totalisant 48,5 millions \$ au troisième trimestre de 2013 (2012 : néant) et 8,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2013 (2012 : néant). Le montant de la dépréciation du goodwill a été calculé en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés, basé sur des hypothèses clés telles que les flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation se situant entre 14,0 % et 14,9 %.

7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2013			2012		
	PROVENANT DES ICI	EXCLUANT LES ICI	TOTAL	PROVENANT DES ICI	EXCLUANT LES ICI	TOTAL
Produits d'intérêts	(2 249) \$	(728) \$	(2 977) \$	(1 281) \$	(2 280) \$	(3 561) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	-	5 463	5 463	-	5 461	5 461
Sans recours :						
AltaLink	37 318	-	37 318	28 629	-	28 629
Autre	1 070	-	1 070	1 907	-	1 907
Autre	1 701	(2 058)	(357)	1 306	(3 640)	(2 334)
Charges financières	40 089	3 405	43 494	31 842	1 821	33 663
Charges financières nettes	37 840 \$	2 677 \$	40 517 \$	30 561 \$	(459) \$	30 102 \$

	2013			2012		
	PROVENANT DES ICI	EXCLUANT LES ICI	TOTAL	PROVENANT DES ICI	EXCLUANT LES ICI	TOTAL
Produits d'intérêts	(6 276) \$	(6 593) \$	(12 869) \$	(5 042) \$	(8 390) \$	(13 432) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	-	21 852	21 852	-	21 841	21 841
Sans recours :						
AltaLink	124 918	-	124 918	104 652	-	104 652
Autre	7 562	-	7 562	7 702	-	7 702
Autre	4 982	4 234	9 216	5 169	230	5 399
Charges financières	137 462	26 086	163 548	117 523	22 071	139 594
Charges financières nettes	131 186 \$	19 493 \$	150 679 \$	112 481 \$	13 681 \$	126 162 \$

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au quatrième trimestre et pour l'exercice terminés le 31 décembre 2013 était de 0,1 million \$ (quatrième trimestre de 2012 : 2,0 millions \$) et de 8,3 millions \$ (exercice terminé le 31 décembre 2012 : 12,3 millions \$), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes :

	QUATRIÈME TRIMESTRE (*)		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'intérêt sans risque	-	-	1,15 %	1,61 %
Volatilité attendue du cours de l'action	-	-	30,26 %	33,62 %
Durée attendue de l'option	-	-	4,5 ans	4 ans
Dividendes attendus	-	-	2,00 %	1,50 %

(*) Il n'y a aucun chiffre pour les quatrièmes trimestres de 2013 et de 2012 puisqu'aucune option n'a été attribuée aux employés au cours de ces périodes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a instauré le régime d'options sur actions de 2013 en faveur de ses employés clés. Le régime d'options sur actions de 2013 est semblable au régime d'options sur actions de 2011, à l'exception du fait que, entre autres choses, le délai d'expiration des options sur actions est passé de 5 ans à 6 ans.

Au cours des quatrièmes trimestres de 2013 et de 2012, aucune option sur actions n'a été attribuée aux employés. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, 1 246 800 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société ont été attribuées aux employés (2012 : 1 173 900 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2011 de la Société) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 9,28 \$ par option sur actions (2012 : juste valeur moyenne pondérée de 9,39 \$ par option sur actions).

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Au 31 décembre 2013, 4 438 529 options sur actions étaient en cours (2012 : 5 363 600 options sur actions), alors que 2 329 416 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société (2012 : 123 300 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2011 de la Société).

B) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions attribuée pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'unités de participation en actions de 2009	71 564	42,68 \$	44 120	37,04 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	58 650	43,01 \$	80 353	39,18 \$
Régime d'unités d'actions restreintes	325 621	41,64 \$	484 748	38,00 \$
Régime d'unités d'actions différées	40 419	41,71 \$	38 533	40,55 \$

Le renversement de la charge de rémunération constatée au cours du quatrième trimestre de 2013 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 1,6 million de dollars (2012 : charge de 2,3 millions \$). La charge de rémunération constatée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 7,1 millions \$ (2012 : 10,0 millions \$).

9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION – DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux quatrièmes trimestres et au cours des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2013	2012	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	151 721	151 048	151 497	151 058
Effet dilutif des options sur actions	300	190	317	246
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	152 021	151 238	151 814	151 304

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2013, 2 985 434 options sur actions en cours (quatrième trimestre et exercice terminés le 31 décembre 2012 : 4 212 297 options sur actions en cours) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives.

10. DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 139,4 millions \$ ou de 0,92 \$ par action (2012 : 132,9 millions \$ ou 0,88 \$ par action).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	- \$	- \$
Dividendes déclarés au cours de l'exercice	139 415	132 925
Dividendes payés au cours de l'exercice	(139 415)	(132 925)
Dividendes à payer au 31 décembre	- \$	- \$

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite d'impôts sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(47 063) \$	(47 975) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	2 605	2 558
Couvertures de flux de trésorerie	(2 375)	395
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(24 142)	(57 664)
Autres composantes des capitaux propres	(70 975) \$	(102 686) \$

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les quatrièmes trimestres et les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2013	2012	2013	2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(50 526) \$	(56 080) \$	(47 975) \$	(33 028) \$
Gains (pertes) de la période courante	4 379	8 105	1 828	(14 947)
Reclassement en résultat net	(916)	-	(916)	-
Solde à la fin de la période	(47 063)	(47 975)	(47 063)	(47 975)
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	2 069	2 079	2 558	1 538
Gains de la période courante	918	683	574	1 387
Impôts liés aux gains de la période courante	(124)	(111)	76	(200)
Reclassement en résultat net	(297)	(108)	(725)	(193)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	39	15	122	26
Solde à la fin de la période	2 605	2 558	2 605	2 558
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(705)	(884)	395	(24 375)
Gains (pertes) de la période courante	(10 800)	(2 762)	(13 315)	2 303
Impôts liés aux gains (pertes) de la période courante	3 379	927	2 858	330
Reclassement en résultat net	6 290	4 775	8 283	29 954
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(539)	(1 661)	(596)	(7 817)
Solde à la fin de la période	(2 375)	395	(2 375)	395
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(43 308)	(59 183)	(57 664)	(59 948)
Quote-part de la période courante	783	(909)	12 736	(5 678)
Impôts liés à la quote-part de la période courante	62	784	(3 353)	907
Reclassement en résultat net	32 670	2 225	40 603	9 481
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(14 349)	(581)	(16 464)	(2 426)
Solde à la fin de la période	(24 142)	(57 664)	(24 142)	(57 664)
Autres composantes des capitaux propres	(70 975) \$	(102 686) \$	(70 975) \$	(102 686) \$

GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les quatrièmes trimestres et les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(19 144) \$	4 869 \$	(14 275) \$	(14 723) \$ ⁽¹⁾	3 924 \$ ⁽¹⁾	(10 799) \$ ⁽¹⁾
Constaté au cours de la période	(5 233)	1 485	(3 748)	(7 413) ⁽¹⁾	1 767 ⁽¹⁾	(5 646) ⁽¹⁾
Montant cumulé à la fin de la période	(24 377) \$	6 354 \$	(18 023) \$	(22 136) \$	5 691 \$	(16 445) \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(22 136) \$	5 691 \$	(16 445) \$	(14 078) \$ ⁽²⁾	3 766 \$ ⁽²⁾	(10 312) \$ ⁽²⁾
Constaté au cours de l'exercice	(2 241)	663	(1 578)	(8 058) ⁽¹⁾	1 925 ⁽¹⁾	(6 133) ⁽¹⁾
Montant cumulé au 31 décembre	(24 377) \$	6 354 \$	(18 023) \$	(22 136) \$	5 691 \$	(16 445) \$

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

(2) Au 1^{er} janvier 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une diminution du montant cumulatif des pertes actuarielles de 3,4 millions \$ et par une augmentation du montant cumulatif d'impôts sur le résultat de 0,9 million \$.

12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés dans les tableaux des flux de trésorerie :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2013	2012	2013	2012
Diminution (augmentation) des créances clients	248 \$	61 559 \$	40 011 \$	(18 976) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	186 311	(25 025)	119 477	(210 622)
Augmentation des autres actifs financiers courants	(68 891)	(17 579)	(256 865)	(76 483)
Augmentation des autres actifs courants	(44 194)	(45 784)	(29 944)	(72 218)
Augmentation des dettes fournisseurs	210 929	74 452	327 833	186 550
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(61 364)	8 769	(119 357)	30 193
Augmentation (diminution) des produits différés	62 629	10 574	(18 142)	62 524
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(4 242)	13 165	66 467	36 336
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	4 628	24 754	240	(32 511)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	286 054 \$	104 885 \$	129 720 \$	(95 207) \$

13. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

La Société a les avances sans recours liées à des arrangements de financement de contrats suivantes, qui sont garanties par des éléments d'actifs spécifiques des projets, aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	746 \$	- \$
Projet de la ligne de transport rapide Evergreen	86 442	43 273
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	87 188 \$	43 273 \$

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE-JUSTINE

En mai 2012, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière et la signature officielle du contrat pour le projet d'agrandissement Grandir en santé du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En vertu du contrat, SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, de construction et de financement au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En 2013, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 201,0 millions \$ avec des institutions financières pour financer ce projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2016.

PROJET DE LA LIGNE DE TRANSPORT RAPIDE EVERGREEN

En 2012, la Société et un partenaire ont obtenu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») pour le projet de la ligne de transport rapide Evergreen dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada. Pour la durée de ce contrat d'IAC, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 225,3 millions \$ avec des institutions financières pour financer les besoins en fonds de roulement du projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux fixe de 2,7 % par année ou à un taux variable, qui est le taux interbancaire du Canada majoré de 1,45 %. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2018.

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 209,5 millions \$ (2012 : 221,1 millions \$) et de 734,8 millions \$ (2012 : 763,6 millions \$), respectivement, tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 61,4 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2013 (2012 : 59,0 millions \$) et de 183,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 114,5 millions \$), respectivement. Pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2013, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 373,4 millions \$ (2012 : 275,1 millions \$) et de 1 529,9 millions \$ (2012 : 784,7 millions \$), respectivement, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 35,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 23,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 300,0 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 172,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 155,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 141,5 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

15. PASSIFS ÉVENTUELS

A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

Enquêtes de la GRC

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (la « LCAPE »), ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord. Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la LCAPE.

La GRC mène également une enquête officielle (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction en violation de la LCAPE, du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et du Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye au Canada (la « Résolution de l'ONU »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre deux autres anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la LCAPE, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation de la Résolution de l'ONU.

Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à ces événements et que la Société continue de coopérer avec la GRC dans le cadre des enquêtes menées par cette dernière, ces enquêtes pourraient donner lieu à des accusations au criminel contre la Société et/ou certaines de ses filiales en vertu de la LCAPE, du Code criminel et/ou de la Résolution de l'ONU et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations. Les enquêtes de la GRC et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les enquêtes de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, la Société et certaines de ses filiales ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, tel qu'il est requis en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la LCAPE, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public.

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées.

Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, certaines des autres sociétés affiliées de la Société demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment (y compris les enquêtes de la GRC), dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tel que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

L'issue des enquêtes susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

En raison des incertitudes entourant l'issue de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandresses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandresses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres baisses du cours des actions qui seraient survenues le 13 avril, le 25 juin et les 26, 28 et 29 novembre 2012 ainsi que le 3 juillet 2013, soi-disant liées à la publication d'information concernant, entre autres, l'évolution d'enquêtes menées par des autorités canadiennes et suisses chargées de l'application des lois (comme il est décrit ci-dessus), en vertu des modifications apportées au Recours ontarien acceptées par la Cour le 29 janvier 2014.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C) AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.